

## re-mariage, procedures a engager

## Par les2ju, le 07/12/2008 à 13:35

je suis pacsée, mon conjoint a été marié dans le passé, sa femme a gardé le nom de famille, hors nous avous dans le projet de nous marier incéssament sous peu.

Faut-il faire annulé notre pacs?

Son ex-femme perdrat-elle automatiquement son nom de famille ou faut-il engager une procedure telle qu'elle soit?